



# PALAIS DE JUSTICE ET AVOCATS : Ne circulez plus, il n'y a rien à voir !

publié le 24/05/2017, vu 646 fois, Auteur : [Maître Michel BENICHOU](#)

## **Le Président de la Conférence des bâtonniers vient de donner une interview à la Gazette du Palais (Gazette du Palais 9 mai 2017).**

Le Président de la Conférence des bâtonniers vient de donner une interview à la Gazette du Palais (Gazette du Palais 9 mai 2017). Il fait part de son inquiétude quant au fait que les avocats ont de plus en plus de mal à circuler dans les Palais de Justice. On leur ferme les greffes. On leur ferme les couloirs des cabinets de magistrat.

Il donne comme exemple BORDEAUX où la situation serait préoccupante et où le Conseil de l'Ordre a adopté une motion pour protester à l'exclusion des avocats des services du palais (28 mars 2017). Les avocats sont considérés comme faisant partie du « public ». On leur ferme donc l'accès à un certain nombre de locaux, de couloirs, de parties du palais de justice.

Décidément, les magistrats et les greffiers ne veulent plus être dérangés, même par les avocats.

Il est scandaleux d'apprendre à cette occasion que des badges sont distribués avec un filtre aux avocats. Dans certains endroits, seuls les membres du Conseil de l'Ordre auraient un badge qui leur permet d'entrer dans un Palais de Justice (Mayotte). A Créteil, où il y a 600 avocats, seuls 200 badges auraient été distribués !

Quelle est la place des avocats dans les palais de justice ? Voilà le véritable débat.

Finalement, nous sommes poussés, par la multiplication des modes alternatifs des règlements des conflits, par la volonté de certains magistrats et de certains greffes, par les questions de sécurité dans les palais de justice, vers la sortie.

Mais, une justice sans avocat reste-t-elle une justice ?

Michel BENICHO